

Selon un rapport commandé par l'OFEV, la politique des déchets menée en Suisse au cours des vingt dernières années s'est avérée efficace. Elle n'a toutefois pas réussi à faire baisser la consommation. En effet, les autorités politiques ont renoncé aux mesures les plus efficaces dans le domaine, jugeant disproportionnés leurs effets sur l'économie. A l'avenir, la politique doit se développer en prenant en compte tout le cycle de la matière. L'OFEV a décidé de réactualiser les "Lignes directrices pour la gestion des déchets en Suisse" (1986), qui régissent encore la politique fédérale des déchets, pour faire face aux nouveaux défis et pour combler les lacunes restantes. Si les deux rapports méritent une lecture attentive, seul le plus court a été traduit en français. C'est bien dommage!

## La gestion des déchets en Suisse se porte bien: bilan et perspectives de vingt ans de "carrière"

Du point de vue écologique, la politique menée par la Confédération entre 1986 et 2004 a permis d'améliorer considérablement l'élimination des déchets. La Suisse traite ses déchets en appliquant un système complet et efficace, impliquant des intervenants publics et privés. Les déchets ne portent plus guère atteinte à l'environnement par rapport aux années 80 et précédentes. Par exemple, les émissions de dioxine ou de soufre dues au stockage et à l'incinération des déchets ont diminué au taux minimal. De plus, la mise à disposition de capacités de traitement des déchets urbains et des déchets spéciaux sur le territoire national a permis d'accroître notablement l'autonomie de la Suisse en la matière. Des progrès remarquables ont également été réalisés au niveau de la valorisation des déchets. En comparaison internationale, la Suisse figure au nombre des pays dont le taux de collecte et de recyclage est le plus élevé.

Cependant, certains secteurs, tels que le suivi des décharges et la transparence des coûts, présentent des faiblesses.

La haute surveillance des activités d'exécution déployées par les cantons et de la mise en œuvre des dispositions sur les déchets et le contrôle de la mise en œuvre des prescriptions sur les déchets par l'économie sont lacunaires. La politique des déchets n'a pas non plus réussi à faire baisser la consommation de matières premières par l'économie suisse, qui reste à un niveau élevé.

Pour les quinze à vingt prochaines années, il y a lieu d'élaborer une politique globale et durable des matières premières qui poursuive principalement les quatre objectifs suivants:

1. Utiliser les matières premières de manière durable: par exemple, récupération du phosphore présent dans les boues d'épuration et les farines animales.
2. Eliminer les déchets en respectant l'environnement.
3. Garantir l'élimination des déchets.
4. Intégrer les exigences économiques et sociétales: par exemple, les conditions sociales prévalant lors de la production ou de l'extraction des matières premières, les conditions de fabrication des produits semi-



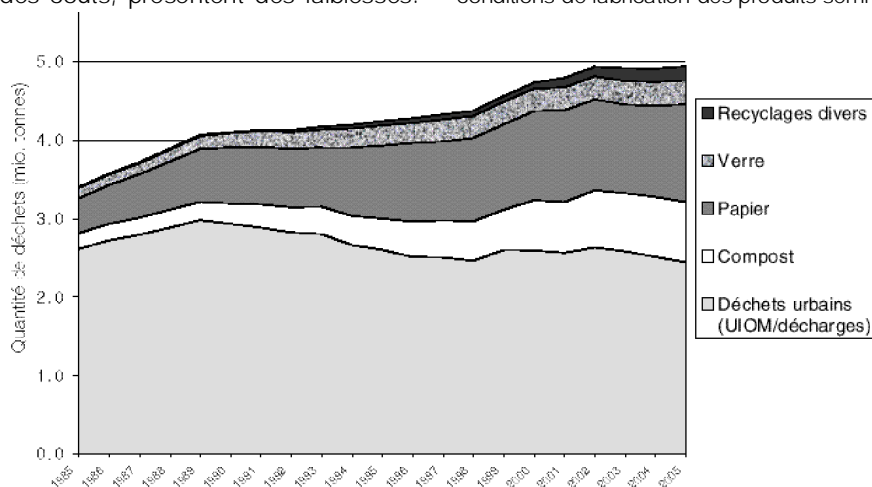
Les décharges d'ordures ménagères à ciel ouvert ne sont plus autorisées.

finis, les impacts écologiques durant la phase d'utilisation des produits finis et les atteintes à l'environnement lors de leur élimination doivent pouvoir intervenir dans la décision d'achat.

Les futures lignes directrices ne devront pas se cantonner à l'élimination des déchets, dernier stade de la vie des produits. Dans l'optique d'un développement durable, elles tiendront compte de tout leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets. Elles constitueront la base nécessaire pour assurer la transition de la politique des déchets d'aujourd'hui à la politique des matières premières de demain.

Rolf Kettler, Kaarina Schenk  
Division Déchets et Matières premières  
Office fédéral de l'environnement OFEV  
[www.environnement-suisse.ch/dechets](http://www.environnement-suisse.ch/dechets)

Rapports disponibles sur le site de l'OFEV:  
Utilisation des matières premières et élimination des déchets dans une optique durable. Bases pour l'élaboration de la future politique fédérale, BHP - Hanser und partner AG, 94 p., Zürich, 2006  
Evaluation des Abfallpolitik des Bundes, BHP - Hanser und partner AG (Ed.), 143 p., Zürich, 2005



Déchets urbains non valorisés et collectés séparés depuis 1985.